

Formulaire pour demande d'autorisation d'abattage, taille, élagage

Affichage au pilier public

A remplir par l'administration communale

Date

27/02/2026

au

30/03/2026

Objet de la demande

A remplir par le demandeur

Propriétaire

Ville de Pully

Demandeur

Parcs et Promenades- Ville de Pully

Adresse

Rte de Vevey / Collège de Mallieu

Parcelle N° 744

Type de demande

☐ Abattage

☐ Elagage

☐ Taille

Végétation
concernée

☐ Arbre isolé

☐ Haie

☒ Groupe d'arbres / bosquets

Arbre classé

☒ Oui → N° C/24 (voir plan de classement des arbres)

☐ Non

Essence(s)

Erables argentés (4x)

Diamètre(s) du tronc

35-40 cm

Hauteur(s) : 8-9m

Etat sanitaire

Mécanique mauvais, physiologique moyen

Motif de l'abattage /
élagage / taille

Des branches charpentières de 4 érables de l'alignement sèchent depuis plusieurs années et ont déjà été supprimées. Celles qui ne sont pas encore sèches ont des foyers de pourritures important et présentent un risque de chute sur les piétons.
Les quilles et une parties du branchage seront conservés sur place et les plantations compensatoires seront réalisées juste à l'arrière.

Propriétaire / Gérance / Administrateur de la PPE

Prénom Ville de Pully Nom
Adresse Chemin de la Damataire 13, 1009 Pully
Téléphone 021/721.37.00
Adresse e-mail due@pully.ch

Entreprise mandatée pour les travaux**A remplir obligatoirement pour les demandes d'élagage**

Prénom Nom
Société Equipe entretien de Parcs et promenades
Adresse Chemin de la Damataire 13, 1009 Pully
Téléphone 021/721.37.00
Adresse e-mail due@pully.ch

Compensation prévue**A remplir obligatoirement pour les demandes d'abattage**

Nombre d'arbre(s) minimum 5
Essence(s) à définir
Se référer à la liste des essences acceptées disponible sur le site internet

Une fois les plantations compensatoires effectuées, la DUE devra être avisée afin de contrôler la conformité des plantations sur place.

En signant cette demande, le requérant atteste avoir pris connaissance du Règlement sur la protection des arbres et du plan de classement de la Ville de Pully.

La demande inclut qu'une personne de notre Direction soit autorisée à inspecter l'objet de la demande sur site.

Conformément à l'article 5 du règlement communal sur les émoluments administratifs, entré en vigueur le 21 août 2025, une taxe fixe de CHF 300.00 par dossier est perçue pour le traitement des demandes d'autorisation de dérogation d'abattage.

Le présent formulaire sera affiché sur le site internet ainsi qu'au pilier public.

Documents à joindre à la demande* :

- ☐ Croquis ou le plan de l'emplacement de l'arbre actuel
☐ Photos de l'arbre actuel
☐ Croquis ou plan de(s) compensation(s)

*En cas de transmission incomplète du formulaire, celui-ci ne sera pas pris en compte

Lieu et date Pully, 25 février 2026

Signature

Parcs et Promenades
Ch de la Damataire 13
1009 Pully
021/721 32 35